

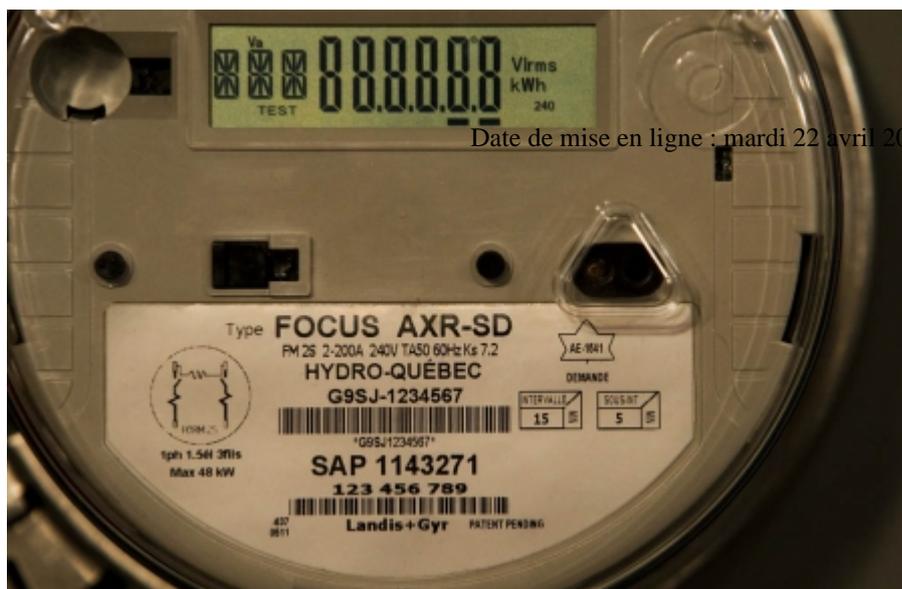


Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Les-compteurs-electriques-intelligents-contestes-en-Allemagne-et-au-Quebec>

Les compteurs électriques « intelligents » contestés en Allemagne et au Québec

- Politique québécoise - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 22 avril 2014

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

La grogne contre les compteurs électriques dits « intelligents » se poursuit outre-Atlantique. Le 12 avril, des citoyens québécois ont manifesté devant le siège social de la Régie de l'énergie à Montréal, contre l'installation de ces compteurs par la société d'Etat Hydro-Québec. La spécificité des compteurs dits « intelligents » ou « communicants » ? Ils sont théoriquement capables de transmettre en temps réel au fournisseur d'énergie des informations sur la consommation du client. Mais pour le mouvement québécois « Refusons les compteurs », les ondes émises par ces compteurs présentent des risques potentiels pour la santé [1]. Le mouvement réclame par conséquent que la compagnie cesse de pénaliser financièrement ceux qui s'opposent à leur installation, et demande au gouvernement de décréter un moratoire (lire notre précédent article).

Du côté de l'Union européenne, une directive exige que 80 % des compteurs soient « communicants » d'ici 2020. En France, le déploiement du compteur « Linky » a été acté en juillet 2013 par le gouvernement qui le présente comme « un instrument concret en faveur des économies d'énergie et du pouvoir d'achat ». Pourtant, les enquêtes menées auprès des utilisateurs dans les zones d'expérimentations tests révèlent que la mise en place de ce compteur n'a en rien réduit la facture énergétique (voir ici). Selon l'association Que Choisir, les failles du compteur communicant pourraient même offrir un boulevard aux fournisseurs d'électricité pour augmenter les tarifs. L'opérateur Direct Énergie a par exemple lancé début janvier « l'offre Tribu » dans laquelle le service de suivi des consommations en temps réel est facturé... 6,80 Euros par mois !

Face à l'engouement du gouvernement français, l'Allemagne se révèle plus prudente. Le ministère de l'Économie allemand a demandé au cabinet Ernst & Young une évaluation économique du déploiement des compteurs intelligents. Or, l'audit rendu public en août 2013 indique que les coûts mis en oeuvre dépassent nettement les économies réalisées par les consommateurs. « Il serait donc disproportionné et économiquement déraisonnable d'exiger de tous les consommateurs d'installer ces compteurs » souligne le ministère qui préconise pour le moment de restreindre le renouvellement aux compteurs en fin de vie.

En France, le remplacement d'ici 2020 des 35 millions de compteurs électriques est estimé par le gouvernement à 4,7 milliards d'euros. Mais les élus représentés par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) évoquent plutôt 8 à 9 milliards. Quand le président d'EDF Henri Proglio parle lui de 5 à 7 milliards d'euros... Un audit à ce sujet serait peut-être opportun, alors que le projet de loi sur la transition énergétique devrait être présenté avant l'été en Conseil des ministres.

Notes

[1] Le recours déposé par l'association Robin des Toits en France à ce sujet a été rejeté le 20 mars 2013 par le Conseil d'État qui considère que « les rayonnements électromagnétiques émis par les dispositifs de comptage et les câbles n'excèdent ni les seuils fixés par les dispositions du décret du 18 octobre 2006 (...) ni ceux admis par l'Organisation mondiale de la santé ». Des seuils pourtant critiqués pour leur faiblesse.